



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 5230

Texte de la question

M. Pierre Gascher appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le souhait formule par une grande majorite des infirmieres et infirmiers diplomes ou etudiants, que soit creee une structure nationale para-ordinale representante de leur profession et sur leur opposition a la creation d'un ordre des « professions paramedicales ». Il lui demande de lui preciser ses intentions a ce sujet.

Texte de la réponse

Les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient actuellement l'opportunitè de mettre en place, pour les professions paramedicales qui n'en disposent pas, une instance susceptible de veiller au respect de leurs regles professionnelles. En ce qui concerne la profession infirmiere, le ministre delegue a la sante, a demande a Mme Brigitte Garbi, infirmiere chargee de mission aupres du directeur general de la sante, de proceder sur ce point a une large consultation de l'ensemble des syndicats et groupements representatifs de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Gascher Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5230

Rubrique : Infirmiers et infirmieres

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2600

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3316